

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le cinq avril, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Ledignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 30 Mars 2023

Date d'affichage : le 30 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 39 + 14 = 53

Votants par procuration : 14

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM.BARON Jérôme, WEITZ Bruno, M.BERTO Stéphan, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, FERRAULT Claude Mmes MEUNIER Hélène, ROUX Florence, MM.CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes AGNIEL Virginie, LAURENT Stéphanie, M.MONEL José.

Procurations :

M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie

M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien

M.MARTIN Laurent à M. CASTANON Philippe

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. JAHANT Guy à M. GAUBIAC Laurent

M. ACQUIER Jean-Yves à M. MOH Cyril

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine

M. FIORENZANO Johan à Mme MARTIN Catherine

Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

MM. TARQUINI Joseph à Mme DRACS Marie Andrée

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Mme BARON Réjane à Mme ROUX Florence

Absents excusés: MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis

Absents: M.OLIVIERI Bruno, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. CAUVIN Bernard

Début de séance : 18h35

Délibération n°057/2023 : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour l'appel à projets « Fonds Publics et Territoire » à l'investissement au centre de loisirs Les Z'Intrépides à SAUVE

Virginie AGNIEL indique qu'une demande de subvention d'investissement auprès de la CAF est nécessaire pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs Les Z'Intrépides à Sauve : 4-11 ans les mercredis et 6-13 ans les vacances scolaires. Le co-financement interviendra à hauteur de 80% par la CAF Celle-ci porte sur l'acquisition d'une vitrine extérieure sur pied à fixer et d'un Cake Factory Délices (appareil à gâteau)

Elle donne ensuite lecture du budget prévisionnel des charges d'investissement (HT) :

Dépenses		Recettes	
Vitrine extérieure sur pied à fixer	431.00 €	CAF du Gard	453.60 €
Cake Factory Délices	136.00 €	Autofinancement CCPC	113.40 €
Total	567.00 €	Total	567.00 €

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de valider le plans de financement ci-dessus ;
- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'un montant de 453.60 € en investissement
- de s'engager à réunir sa part contributive.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts et les intérêts communautaires,

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueils des enfants à l'espace Enfance Jeunesse à Sauve;

Considérant l'avis favorable de la commission petite enfance, enfance et jeunesse ;

Considérant les budgets prévisionnels exposés,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement ci-après:

Dépenses		Recettes	
Vitrine extérieure sur pied à fixer	431.00 €	CAF du Gard	453.60 €
Cake Factory Délices	136.00 €	Autofinancement CCPC	113.40 €
Total	567.00 €	Total	567.00 €

- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'un montant de 453.60 € en investissement pour l'espace enfance jeunesse à Sauve , dans le cadre de l'appel à projets « Fonds Publics et Territoire »
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



PIÉMONT - CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com